

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 06.06.2024

Numéro de version 38

Révision: 06.06.2024

*** RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise**

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit** tesa Power.Kit Adhesive
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**
- **Catégorie du produit** PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité
- **Emploi de la substance / de la préparation** Colle
- **1.3 Producteur/fournisseur :**
 - tesa SE Tel.: +49-40-88899-101
 - Hugo-Kirchberg-Str. 1
 - D-22848 Norderstedt
 - Allemagne
 - tesa tape Schweiz AG
 - Grossmattstrasse 9
 - CH-8902 Urdorf
 - Tel.: 044 560 01 00
 - Email: tesa-schweiz@tesa.com
- **Service chargé des renseignements** :
 - tesa SE, Affaires réglementaires
 - SDS@tesa.com, Tel.: 1949-40-88899-6954
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
 - La Suisse. Centre toxicologique : Numéro de cas d'urgence (la Suisse) : 145 De l'étranger : + 41 44 251 51 51
 - Reception Headquarters
 - tesa SE, Hugo-Kirchberg-Str. 1, 22848 Norderstedt, Germany
 - Phone: +49 40 88899 2667 (Mon.-Thurs. 07:00-18:00h, Fr. 07:00-15:00h)

*** RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger** néant
- **Indications complémentaires:** EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
EUH212 Attention! Une poussière respirable dangereuse peut se former lors de l'utilisation. Ne pas respirer cette poussière.
- **2.3 Autres dangers** Le produit ne contient pas de composés halogénés liés organiquement pouvant être élués et pouvant entraîner une augmentation de la valeur AOX dans le cadre de l'analyse des eaux usées.
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

*** RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

- **3.2 Préparations**
- **Description :** Adhésif : polyéther modifié au silane

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 06.06.2024

Numéro de version 38

Révision: 06.06.2024

Nom du produit tesa Power.Kit Adhesive

(suite de la page 1)

· Composants contribuant aux dangers:		
CAS: 471-34-1 EINECS: 207-439-9	carbonate de calcium substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	<100%
CAS: 13463-67-7 EINECS: 236-675-5 Numéro index: 022-006-00-2	dioxyde de titane ⚠ Carc. 2, H351	0-<10%
CAS: 67-56-1 EINECS: 200-659-6 Numéro index: 603-001-00-X	méthanol ⚠ Flam. Liq. 2, H225 ⚠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331 ⚠ STOT SE 1, H370 Limites de concentration spécifiques: STOT SE 1; H370: C ≥ 10 % STOT SE 2; H371: 3 % ≤ C < 10 %	0-<2,5%
CAS: 52829-07-9	bis(2,2,6,6-tetraméthyl-4-piperidyl) sebacate ⚠ Repr. 2, H361f ⚠ Eye Dam. 1, H318 ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411	0-<1%

- **SVHC** Exempt de substances SVHC ou < 0,1
- **Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu** sans objet
- **Indications complémentaires :** Pour le libellé des mentions de danger citées, voir section 16.

* RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau.
- **après contact avec les yeux :** Rincer avec beaucoup de l'eau en écartant les paupières pendant plusieurs minutes.
- **après ingestion :** Consulter un médecin si les troubles persistent
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations pertinentes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation** En cas d'incendie, il peut être libéré
Oxydes d'azote (NOx)
Monoxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone (CO2)
Dans certaines conditions d'incendie, des traces d'autres substances toxiques ne sont pas à exclure.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de protection respiratoire.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 06.06.2024

Numéro de version 38

Révision: 06.06.2024

Nom du produit tesa Power.Kit Adhesive

(suite de la page 2)

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Non nécessaire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir par moyen mécanique.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques** Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas d'utilisation approprié.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun :** Non nécessaire
- **Autres indications sur les conditions de stockage :** Conserver les emballages dans un lieu bien aéré
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

471-34-1 carbonate de calcium

 VME (Suisse) Valeur à long terme: 3 a mg/m³

67-56-1 méthanol

 VME (Suisse) Valeur momentanée: 520 mg/m³, 400 ppm
Valeur à long terme: 260 mg/m³, 200 ppm
H B SSc;

· Composants présentant des valeurs limites biologiques:

67-56-1 méthanol

 BAT (Suisse) 30 mg/l
Substrat d'examen: Urine
Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail, exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail
Paramètre biologique: Methanol

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 06.06.2024

Numéro de version 38

Révision: 06.06.2024

Nom du produit tesa Power.Kit Adhesive

(suite de la page 3)

- **Indications complémentaires :** Le présent document est basé sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :** Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Après l'accomplissement des travaux et avant les pauses, laver toujours les mains.
- **Protection respiratoire :** non nécessaire.
- **Protection des mains :** Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériau des gants** Gants de protection en nitrile
L'adéquation et la résistance d'un gant dépendent des conditions d'utilisation, telles que la fréquence et la durée du contact, la résistance chimique du matériau du gant, l'épaisseur et la forme du gant. En principe, il convient de demander les informations nécessaires au fabricant de gants. Les gants contaminés ou endommagés doivent être remplacés immédiatement.
- **Temps de pénétration du matériau des gants** Le temps de pénétration exact doit être demandé au fabricant de gants de protection et respecté.
- **Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.



Lunettes de protection.

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales.**
- **État physique** liquide
- **Couleur :** blanc
- **Odeur :** spécifique au produit
- **Seuil olfactif:** Non déterminé.
- **Point de fusion :** non déterminé
- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** non déterminé
- **Inflammabilité** Non déterminé.
- **Limites inférieure et supérieure d'explosion**
- **inférieure :** Non déterminé.
- **supérieure :** Non déterminé.
- **Point d'éclair :** non applicable
- **Température de décomposition :**
- **pH** Non déterminé.
- **Viscosité :** Non déterminé.
- **Viscosité cinématique** Non applicable.
Non déterminé.

(suite page 5)

CH-F

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 06.06.2024

Numéro de version 38

Révision: 06.06.2024

Nom du produit tesa Power.Kit Adhesive

(suite de la page 4)

· dynamique :	Non applicable. Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau :	non ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur :	Non applicable. Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité :	non déterminée
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non applicable.
· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme :	pâteux
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Le produit n'est pas spontanément inflammable.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants :	
· solvants organiques	0,1-2 %
· Teneur en substances solides :	100,0 %
· Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.2 Stabilité chimique	
· Décomposition thermique / conditions à éviter :	Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme.
· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue
· 10.4 Conditions à éviter	Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

CH-F

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 06.06.2024

Numéro de version 38

Révision: 06.06.2024

Nom du produit tesa Power.Kit Adhesive

(suite de la page 5)

- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Aucun produit de décomposition dangereux connu.

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Oral	LD50	5.000-100.000 mg/kg
Dermique	LD50	15.000-300.000 mg/kg
Inhalatoire	LC50/ 4 h	150-3.000 mg/l

- **de la peau :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **des yeux :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien

870-08-6	oxyde de dioctyletain	Liste II
----------	-----------------------	----------

* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 06.06.2024

Numéro de version 38

Révision: 06.06.2024

Nom du produit tesa Power.Kit Adhesive

(suite de la page 6)

- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques :**
- **Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la directive CEE No 76/464 CEE :**
Exempt de métaux lourds (Pb, Cd, Hg, CrVI)
Exempt de polybromobiphényles (PBBs) et de polybromodiphényléthers (PBDEs) conformément à la directive RoHS.
- **Indications générales :**
Catégorie de pollution des eaux 2 (Classification propre) : polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**




Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
- **Information supplémentaire sur la numéro des déchets:**
L'élimination doit être effectuée dans le respect des prescriptions légales, après consultation des autorités locales compétentes et de l'entreprise d'élimination, dans une installation appropriée et agréée à cet effet. L'attribution d'un numéro de code de déchet doit être effectuée conformément à la directive européenne 2000/532/CE en liaison avec la directive 75/442/CEE, de manière spécifique à la branche et en accord avec l'entreprise régionale d'élimination des déchets.
- **Emballages non nettoyés :**
Les emballages doivent être vidés de leur contenu. Les emballages vides doivent être acheminés, conformément aux dispositions légales, vers une installation d'élimination des déchets conforme, en vue de leur récupération ou de leur élimination. Les emballages qui n'ont pas été vidés doivent être éliminés en accord avec l'entreprise régionale de gestion des déchets.
- **Recommandation :**
Elimination des déchets relative aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification · ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, ADN, IMDG, IATA · Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 06.06.2024

Numéro de version 38

Révision: 06.06.2024

Nom du produit tesa Power.Kit Adhesive

(suite de la page 7)

 · **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.

 · **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable.

 · **"Règlement type" de l'ONU:** néant

* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

 · **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

 · **Directive 2012/18/UE**
 · **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I**

Aucun des composants n'est compris.

 · **Prescriptions nationales :**

 Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.
 évite

 · **Indications sur les restrictions de travail :**

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

 · **Directives techniques air :**

Classe	Part en %
I	2,0

 · **VOC (Schweiz)**

0,1-2 %

 · **VOCV (CH)**

0,1-2 %

 · **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

* RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas de garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

 · **Phrases importantes**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H301 Toxique en cas d'ingestion.
 H311 Toxique par contact cutané.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H331 Toxique par inhalation.
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.
 H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
 H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.
 H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

 · **Service établissant la fiche technique :**

tesa SE, Corporate Regulatory Affairs

 · **Contact :**

tesa SE, Corporate Regulatory Affairs, Email: SDS@tesa.com, Tel.: +4940-88899-0

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 06.06.2024

Numéro de version 38

Révision: 06.06.2024

Nom du produit tesa Power.Kit Adhesive

(suite de la page 8)

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2
Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2
STOT SE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 1
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

**· * Données modifiées par rapport à
la version précédente**

CH-F